



## Desolidarisation de bail pour location

Par **franck**, le **26/04/2010 à 18:38**

Bonjour, rnje vivais avec ma copine en union libre et nous avons pris un appartement avec le bail aux 2 noms depuis juillet 2008. Seulement au début de cette année, nous nous sommes séparés et elle a gardé l'appartement. J'ai fait 1 première lettre pour donner congé pour ma part et demander la desolidarisation du bail. L'agence n'a pas acceptée. J'ai écrit une 2ème lettre avec les revenus de madame et là ils m'ont réécrit qu'ils leur fallait les copies de ses revenus et qu'ils allaient me tenir au courant . Cela fait 1 mois et pas de nouvelles. que faire?

Par **FRANCK34**, le **26/04/2010 à 18:44**

BONJOUR, rn rn le bailleur peut refuser de perdre une garantie, ils ont droit de refuser rn rn pour tout savoir sur le bail rn rn <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **franck**, le **27/04/2010 à 18:31**

bonjour, rn merci pour votre réponse. rn Il a le droit de refuser la desolidarisation même si mon ex copine toute seule arrive bien au delà de 3 fois le montant du loyer .